

Département
du VAL d'OISE

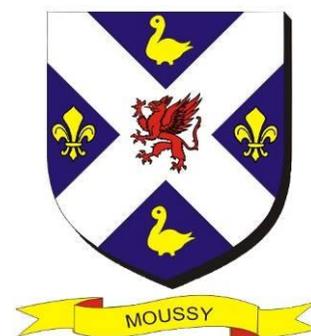
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres

En exercice	09
-------------	----

Présents	06
----------	----

Votants	06
---------	----

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Date de convocation :

14/11/2024

Date d'affichage :

01/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : Mme NICOUD-PRUVOST Armelle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Soutien à l'opposition au projet de transfert de la société Hélicfirst vers l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la mobilisation de plusieurs communes du territoire, de notre communauté de communes ainsi que du Parc Naturel Régional du Vexin français, contre le projet de transfert de la société **Hélicfirst**, actuellement basée à l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, vers l'aérodrome de **Pontoise-Cormeilles-en-Vexin**.

Exposé des motifs

Monsieur le maire rappelle que ce projet, porté par le **Groupe Aéroports de Paris (ADP)**, prévoit près de **1000 mouvements annuels** d'hélicoptères, générant des nuisances sonores significatives et des impacts environnementaux majeurs, suscitant une opposition large des communes concernées.

Monsieur le maire partage les principales préoccupations exprimées par les élus locaux :

1. **Nuisances sonores**

Les hélicoptères, particulièrement bruyants, produisent un niveau sonore dépassant fréquemment **90 décibels**, bien supérieur aux **60-65 décibels** générés par les avions

actuellement en activité. Ces nuisances risquent de dégrader considérablement la qualité de vie des **6000 habitants** vivant à proximité immédiate de l'aérodrome.

2. **Impact environnemental**

L'aérodrome est situé au cœur du **Parc Naturel Régional du Vexin Français**, une zone protégée pour sa biodiversité et ses paysages exceptionnels. Le projet serait en contradiction avec les objectifs de préservation de cet espace naturel, affectant la faune et les écosystèmes.

3. **Insuffisance de concertation**

Le manque de consultation préalable des communes impactées, ainsi que l'absence de mesures contraignantes pour limiter les nuisances, sont également déplorés.

4. **Faible intérêt économique**

Les bénéfices économiques escomptés seraient négligeables par rapport aux nuisances engendrées pour les habitants et les territoires concernés.

Soutien au refus du projet

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un **courrier commun** a été transmis par les maires des communes directement concernées, avec le soutien des présidents des communautés de communes, dont celle du Vexin centre et du Parc Naturel Régional du Vexin Français, pour manifester leur opposition au projet auprès du Groupe ADP et des autorités compétentes.

Il propose que la commune de **Moussy** apporte son soutien à cette mobilisation, en solidarité avec les habitants et les élus des communes touchées par ce projet.

Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien plein et entier à l'opposition des communes et des instances concernées au projet de transfert de la société Hélifirst vers l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin.
- **AFFIRME** sa solidarité avec les habitants impactés et sa vigilance quant à tout projet susceptible d'aggraver les nuisances sonores ou de nuire à l'environnement local.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20241121-113MotionADP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2024

Publication : 01/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 21 novembre 2024

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

